



Volleyball Québec
7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
Tél. : 514 252-3065
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Politique d'affiliation

**Adoptée par le conseil d'administration
de Volleyball Québec le 19 septembre 2023**



1. PRÉAMBULE

L'objectif de cette politique est de présenter les critères et exigences relatives à l'affiliation à titre de membre de Volleyball Québec (selon la catégorie de membre applicable) et autres modalités et conditions relatives à ce qui précède. Les tarifs d'affiliation qui sont prévus dans cette politique s'appliquent du **1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024**.

2. APPLICATION ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

- L'affiliation à titre de membre (club compétitif, club organisateur, joueur, entraîneur, officiel et administrateur) est obligatoire pour tout individu ou organisme participant à un événement ou activité organisé, administré, régit ou autrement sous la responsabilité de Volleyball Québec ou d'un membre de Volleyball Québec.
- Toute organisation désirent devenir membre de Volleyball Québec à titre de club compétitif ou club organisateur doit remplir le formulaire d'inscription prescrit par Volleyball Québec.
- Tous les entraîneurs et officiels doivent fournir une preuve de vérification des antécédents judiciaires datant de moins de trois ans avant d'agir à titre d'entraîneur ou officiels.
- Tous les entraîneurs et officiels doivent faire la formation Sécurité dans le sport avant d'agir à titre d'entraîneur ou officiels
- Tous les entraîneurs et officiels doivent respecter les certifications minimales selon leur niveau de compétition.
- Afin qu'un événement organisé par un club affilié à Volleyball Québec et reconnu à titre de membre puisse bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité civile et accident offerte par l'intermédiaire de l'affiliation à Volleyball Québec ou la sanction d'événement, tous les participants doivent être membres individuels de Volleyball Québec ou membres d'un jour (via la sanction d'événement).
- Une personne qui est active dans plus d'un rôle (exemple : joueur et arbitre ou arbitre et entraîneur) doit s'affilier dans chacune des catégories de membres, mais doit payer uniquement le tarif le plus élevé pour l'affiliation à l'une ou l'autre de ses catégories.

3. PRINCIPES

Les quatre principes suivant guident la politique d'affiliation annuelle de Volleyball Québec.

3.1 Équité

- 3.1.1. Tous les clubs et membres individuels sont soumis aux mêmes règles d'application sans exception et de manière uniforme.

3.2 Représentativité

- 3.2.2. Le nombre de membres affiliés doit refléter le nombre d'athlètes pratiquant réellement le volleyball et le volleyball de plage à l'intérieur des clubs membres. Volleyball Québec doit pouvoir compter sur un portrait fidèle et représentatif de la pratique au sein des clubs pour bien adapter la conception et la mise en place de programmes de développement des athlètes, des clubs, des entraîneurs et des officiels.

3.3 Responsabilité

- 3.3.3. La politique d'affiliation doit reconnaître la responsabilité de toutes les parties prenantes de mettre en place un environnement sain, sécuritaire, adapté et stimulant pour tous les

membres. La responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire et de qualité aux athlètes est pleinement assumée par Volleyball Québec et les clubs dans la mesure où les athlètes sont dûment enregistrés via leur affiliation.

3.4 Accessibilité

3.4.4 La politique d'affiliation ne doit pas être un obstacle majeur à la pratique du volleyball et du volleyball de plage relativement à d'autres sports pratiqués de manière structurée. Les tarifs d'affiliation sont élaborés avec un souci de favoriser l'accessibilité du volleyball et volleyball de plage au plus grand nombre d'individus.

4. CONDITIONS DE RECONNAISSANCE POUR ÊTRE UN CLUB RECONNU

- 4.1 Tout club doit être dûment constitué, inscrit et être en règle auprès du Registraire des Entreprises du Québec.
- 4.2 Tous les individus participants à des activités du club doivent être affiliés comme membres individuels de Volleyball Québec (sauf pour les événements sanctionnés ou portes ouvertes).
- 4.3 Tout club doit remplir annuellement le formulaire d'inscription du club incluant :
 - La liste de tous les administrateurs/trices du conseil d'administration avec leurs coordonnées.
 - Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle (AGA) du club et la date estimée de la prochaine.
 - Le nom et les coordonnées du responsable de club, qui est mandaté par le club, avec qui la fédération échange des communications de nature administrative
 - La signature du président qui s'engage au nom de son club à respecter toutes les politiques de Volleyball Québec.
- 4.4 Avoir des statuts et règlements généraux dûment approuvés et en fournir copie à jour, complète et exacte à Volleyball Québec annuellement.
- 4.5 Tous les entraîneurs doivent fournir une vérification d'antécédents judiciaires datant de moins de trois ans avant d'agir à titre d'entraîneur. Cette obligation est continue.
- 4.6 Tous les entraîneurs et officiels doivent compléter la formation Sécurité dans le sport avant d'agir à titre d'entraîneur ou officiels
- 4.7 Tous les entraîneurs doivent respecter les certifications minimales prescrites par Volleyball Québec selon leur niveau de compétition.

Le défaut ou le retard de se conformer à une ou plusieurs de ces exigences fera en sorte que les privilèges d'être membre de Volleyball Québec seront suspendus ou révoqués pour le club et tous ses membres jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

5. AVANTAGES DES CLUBS MEMBRES

De manière générale, être membre de Volleyball Québec permet de faire partie d'une communauté qui partage la même passion, d'avoir accès à des programmes élaborés avec soin, à des services de qualité

et à des professionnels qui ont à cœur le développement du volleyball québécois. Être membre donne aussi accès à des avantages spécifiques tels que :

- Assurance responsabilité civile pour vos administrateurs et dirigeants*
Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs et causant un dommage à une tierce partie.

Les assurés sont :

- Les administrateurs et dirigeants ;
- Les employés, les bénévoles et les membres de comités ;
- L'organisme.

- Assurance responsabilité civile générale*

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités. De plus, elle couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré suite à un préjudice personnel ou un préjudice découlant d'activités de publicité, subis par autrui. Elle couvre également les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.)

Les assurés sont :

- Les administrateurs et dirigeants ;
- Les employés, les bénévoles et les membres de comités ;
- L'organisme ;
- Les athlètes.

- Assurance accident pour vos membres individuels*

Cette assurance offre une couverture en cas de décès, mutilation. Elle rembourse des frais médicaux et dentaires en cas d'accident. Tous les membres en règle sont couverts.

**Les couvertures d'assurances précitées et énumérées ci-dessous sont sujet aux modalités et conditions prévues dans chacune des polices d'assurance applicables, telles qu'en vigueur de temps à autre. Copie peut être fournie sur demande.*

- Accès aux différentes activités de concertation

Les administrateurs d'un club peuvent participer gratuitement aux activités de formation, échanges et présentations offerts par l'entremise de la Table de concertation provinciale et du Forum des clubs.

- Participer à la vie démocratique de votre Fédération

Tout club a accès à l'Assemblée générale annuelle de Volleyball Québec avec droit de vote selon les règlements de Volleyball Québec alors en vigueur.

- Accès au service d'arbitrage fédéré pour les événements sanctionnés
- Accès à l'organisation de différents tournois et événements comme club hôte

- Participation des athlètes des équipes du Québec et nationales aux événements sanctionnés
- Possibilité d'opérer un programme Sport-études reconnu
- Possibilité d'organiser un centre espoir

6. AVANTAGES DES MEMBRES INDIVIDUELS

- Accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, national et international.
- Reconnaissance des performances au niveau provincial, national et international.
- Assurance accident à l'entraînement et en compétition*.
- Assurance responsabilité civile*.
- Admissibilité à être honoré lors du Gala d'excellence annuel.
- Accès aux programmes de bourses de différentes fondations (Fondation Aléo, Fondation Sport-Études, Club de la médaille d'or, Fondation Nordiques, etc.).
- Accès au programme de crédits d'impôt pour athlètes identifiés du Gouvernement du Québec.
- Admissibilité pour être sélectionné au sein des équipes du Québec et des équipes nationales.
- Accès au soutien financier pour athlètes identifiés dans le cadre du programme Équipe Québec.
- Accès aux programmes Sport-études.
- Accès au programme de soutien à l'engagement d'entraîneur du Gouvernement du Québec
- Accès aux formations et activités de perfectionnement pour officiels.
- Tous les membres de Volleyball Québec sont aussi membres de Volleyball Canada et ont ainsi accès à tous les services et programmes nationaux.
- Évolution dans un contexte sécuritaire soutenu par la [Politique de vérification des antécédents judiciaires](#) et celle en matière de [certification des entraîneurs](#).
- Accès à des événements respectant la [Loi sur la sécurité dans les sports](#) (pratique assujettie à un [règlement de sécurité d'une fédération sportive](#)).
- Protection par la [Politique, règles et procédures en matière d'intégrité](#).
- Bénéfice des rabais sur l'achat de volumes.
- Promotions et des concours exclusifs.

Note : L'ensemble des avantages précités est assujettis à des modalités et conditions, lesquelles peuvent être mises à jour de temps à autre.

Devenir membre de Volleyball Québec, c'est aussi soutenir le développement des différents programmes et représente un investissement dans le développement du volleyball à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.

TARIFS D’AFFILIATION 2023-2024

Affiliation du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

L’affiliation individuelle est obligatoire pour tous avant de pouvoir participer à un événement de Volleyball Québec ou à toute activité d’un club affilié à Volleyball Québec, ce qui inclut par exemple les ligues et sessions d’activités. Les affiliations sont valides du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

• Joueurs de volleyball :

Type de joueurs	Liens d’affiliation	Coût*	Montant transféré à Volleyball Canada
Régional	Affiliation pour un joueur qui participe à des activités dans un club, mais qui ne participe pas encore à des compétitions de Volleyball Québec.	10,50 \$	5 \$
Compétitif :	Affiliation pour tout joueur de 15, 16, 17, 18 ans et moins– Affiliation pour un joueur de 14 ans et moins qui participe à au moins une compétition à l’extérieur du Québec (incluant le Championnat national)	78 \$	35 \$
Récréatif :	<ul style="list-style-type: none">Affiliation pour un joueur 14 ans et moins qui participe aux compétitions au Québec seulement.Affiliation pour un joueur qui participe à la Coupe du Québec et Championnat 21 ans et moins.Affiliation pour un joueur qui participe à des compétitions CRJ et CPJ	Intérieur : 31 \$	5 \$
		Plage jeunesse : 10,50 \$	5 \$
Espoir :	Affiliation pour un joueur qui participe à un camp espoir	31 \$	5 \$

• Arbitres

En plus de payer ses frais d’affiliation, tout arbitre doit fournir le résultat d’une vérification des antécédents judiciaires datant de moins de trois ans en date du 31 août de la saison en cours.

Catégorie d’arbitre	Coût*	Montant transféré à Volleyball Canada
Local	78 \$	35 \$
Provincial	83 \$	35 \$
Régional :	122 \$	68 \$
National	137\$	78 \$
International	149 \$	83 \$

***Les cotisations de perfectionnement sont incluses dans la liste de prix ci-dessus, voir les détails.*

- **Entraîneurs**

En plus de payer ses frais d'affiliation, tout entraîneur doit fournir le résultat d'une vérification des antécédents judiciaires datant de moins de trois ans en date du 31 août de la saison en cours et détenir la formation minimale pour obtenir le statut de membre en règle.

Catégorie d'entraîneurs	Liens d'affiliation	Coût*	Montant transféré à Volleyball Canada
Compétitif	Affiliation pour les entraîneurs qui participent aux entraînements de clubs, aux compétitions de Volleyball Québec et aux programmes d'excellence de Volleyball Québec. <u>M'affilier comme entraîneur compétitif</u>	78 \$	35 \$
Scolaire	Affiliation pour les entraîneurs qui participent aux entraînements et aux compétitions du RSEQ. <u>M'affilier comme entraîneur scolaire.</u>	16 \$	5 \$
Régional	Affiliation pour les entraîneurs qui participent aux entraînements ou activités dans un club affilié, mais qui ne participent pas encore à des compétitions de Volleyball Québec. <u>M'affilier comme entraîneur régional</u>	10,50 \$	5\$
Universitaire	Affiliation pour les entraîneurs du réseau universitaire des divisions 1 et 2 du RSEQ <u>M'affilier comme entraîneur universitaire.</u>	78 \$	35 \$
Collégial division 1	Affiliation pour les entraîneurs du réseau collégial division 1 du RSEQ. <u>M'affilier comme entraîneur collégial.</u>	78 \$	35 \$
Collégial division 2 et 3	Affiliation pour les entraîneurs du réseau collégial des divisions 1 et 2 du RSEQ. <u>M'affilier comme entraîneur collégial division 2 ou 3</u>	16 \$	5 \$

- **Administrateurs**

Type d'administrateurs	Liens d'affiliation	Coût*	Montant transféré à Volleyball Canada
Club	Affiliation pour les membres du conseil d'administration de clubs membres de Volleyball Québec. <u>M'affilier comme administrateur de club</u>	0 \$	0 \$
Volleyball Québec	Affiliation pour les membres du conseil d'administration de Volleyball Québec.	0 \$	0 \$

- Clubs

Type de Clubs	Liens d'affiliation	Coût*	Assurance administrateurs et dirigeants	Total
Compétitif	Organisme sans but lucratif, dûment enregistré au registre des entreprises, dont les membres s'entraînent de façon régulière et participent à des événements de Volleyball Québec. <u>Affilier un club compétitif.</u>	360 \$	60 \$	420 \$
Organisateurs	Organisme sans but lucratif, dûment enregistré au registre des entreprises, organisant au moins un événement (tournoi, ligue, session d'activités, camp) sanctionné par Volleyball Québec. <u>Affilier un club organisateur.</u>	67 \$	18 \$	85 \$